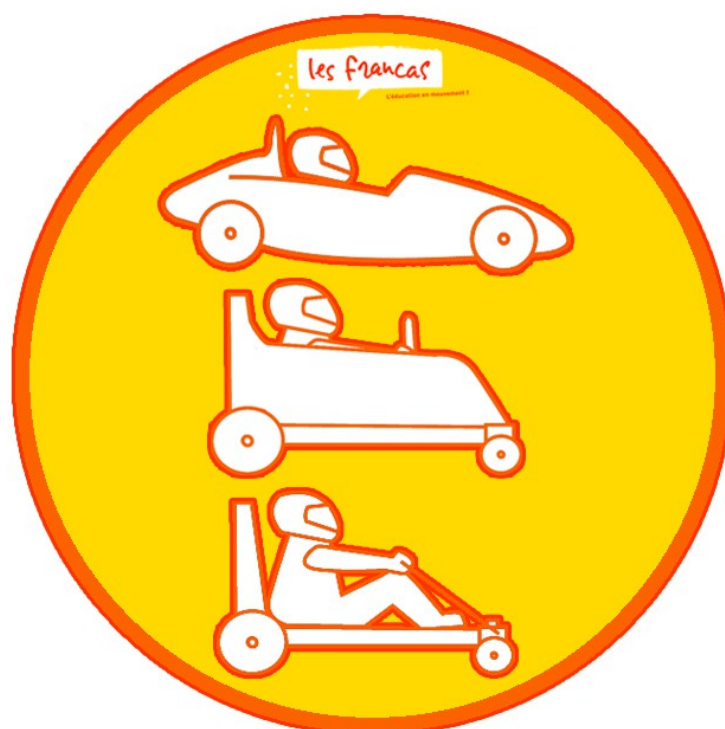


**REGLEMENT REGIONAL
D'ILE DE FRANCE
DE LA SAISON
2017 / 2018**



**CAISSES A SAVON
PUSH CARS
ET PUSH PENTE**

**POUR LES ENFANTS
ET LES JEUNES**

REGLEMENT REGIONAL D'ILE DE FRANCE 2013 /2014 DE CAISSES A SAVON, PUSH CARS ET PUSH PENTE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

A l'initiative des Associations Départementales des Francas, ce document a pour vocation de déterminer des règles communes pour les villes, associations ou organisations d'Ile de France qui souhaitent mettre en place des rencontres festives et ou sportives à destination d'enfants et de jeunes autour des caisses à savon et des push (push car et push pente).

Ce règlement commun permet aux constructeurs et accompagnateurs de projet de pouvoir participer à différentes courses d'Ile de France sans devoir modifier leur engin.

Dans ce document se trouvent les règlements Push Cars, Push Pente et Caisses à Savon.

- Le règlement push cars a été élaboré à partir des pratiques existantes du Val de Marne (94), du Val d'Oise (95), de la Seine et Marne (77) et de la Seine Saint Denis (93) en prenant en compte les améliorations proposées par les participants.

- Le règlement push pente donne la possibilité aux enfants et aux jeunes de faire évoluer leur push car, pour lui permettre d'être utilisé en descente. Les spécificités de cet engin ont été imaginées par des militants.

- Le règlement caisses à savon présenté ici s'appuie sur le règlement national édité par la Fédération Nationale des Caisses à Savon en prenant en compte le public enfants et jeunes auquel nous nous adressons et les spécificités des pistes destinées aux jeunes pilotes.

SOMMAIRE

PREAMBULE	P 1
<p style="text-align: center;">REGLEMENT PUSH CARS</p> <p>La définition du push car</p> <p>Les équipages</p> <p>Les pistes</p> <p>La fiche d'homologation push cars</p>	<p>P 2</p> <p>P 3</p> <p>P 3</p> <p>P 4</p>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT PUSH PENTE</p> <p>La définition du push pente</p> <p>Les équipages</p> <p>La fiche d'homologation push pente</p>	<p>P 5</p> <p>P 7</p> <p>P 8-9</p>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT CAISSES A SAVON</p> <p>La définition de la caisse à savon</p> <p>Les équipages</p> <p>Les formules</p> <p>La fiche d'homologation caisses à savon</p>	<p>P 10-11-12</p> <p>P 13</p> <p>P 14</p> <p>P 15-16</p>

Intérêt pédagogique :

L'activité push / caisse à savon donne la possibilité aux enfants et adolescents de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

L'activité push / caisse à savon est une activité de découverte scientifique, technique et technologique qui peut être, sur votre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement ; courses...), des projets transversaux (création de groupes de reporters, de journalistes, de supporters, réseaux d'échanges de savoirs et de compétences) et des projets associatifs (ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens))

Par le biais de cette aventure, les mineurs vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres locales, départementales et régionales sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes. C'est la valorisation des activités des centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services jeunesse, des centres sociaux, des clubs ...

1 - REGLEMENT PUSH CARS

1 - 1 : LE PUSH CAR

Définition du Push car :

Le Push car est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction (quel qu'il soit), sans moteur ni système de freinage. Sa propulsion et son freinage sont effectués par les pousseurs. Le pilote doit être le seul à pouvoir maîtriser la direction de l'engin. Il est obligatoirement en position assise.

La fabrication d'un push car doit être artisanale. L'engin doit être l'aboutissement d'un travail de recherche, d'expérimentation et de construction. La récupération de base roulante (vélo, tricycle, karting, chariot...) est possible si celle-ci est réellement modifiée et/ou transformée.

Les contraintes de constructions sont minimales afin de favoriser l'imagination et développer l'expérimentation. Pour autant, il faut veiller à ce que le push car ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Les épreuves de push cars se déroulent exclusivement sur terrain plat.

Les matériaux utilisés pour le châssis ne doivent pas présenter de risques d'éclatement.

Attention, l'aggloméré et le plexiglas sont interdits.

Conseils :

- Pour les Push cars, aucune dimension n'est imposée. Néanmoins, il est important de connaître les largeurs de pistes proposées par l'organisateur.
- Pour des raisons de stabilité, il est conseillé que l'assise du siège ne soit pas à plus de 30 cm du sol.
- Une barre de poussée est recommandée pour gagner en confort des pousseurs et en puissance. **Attention, si une barre de poussée est installée, celle-ci ne devra pas dépasser la largeur du Push Car.**

Homologation :

Avant chaque course, les push cars doivent être homologués pour prétendre participer à (aux) l'épreuve(s). Pour être homologués, les push doivent obéir aux normes décrites ci-dessus.

A la suite d'une vérification des critères techniques et de sécurité effectuée par un (des) commissaire(s) d'homologation (mandaté(s) par l'organisateur), un certificat d'homologation est remis à l'équipage.

Vous trouverez à la fin de ce chapitre, une fiche d'homologation vierge qui permettra aux jeunes d'effectuer une vérification avant l'homologation officielle.

1 - 2 : LES EQUIPAGES :

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participant à (aux) la course. Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre dépend de la configuration de l'épreuve. Il est donc indispensable de se procurer les modalités de courses auprès de l'organisateur.

Catégories d'âges :

Différentes catégories d'âges sont proposées par les organisateurs.

Tous les membres d'un équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

Néanmoins, des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, contacter l'organisateur.

La sécurité de l'équipage :

Pour participer aux épreuves chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour les pilotes :

Gants (ou protection de poignets de skate)

Casque

Genouillères

Coudières

Pour les pousseurs :

Gants (ou protection de poignets de skate)

Genouillères

Coudières

Casque conseillé, **mais il peut être obligatoire pour certains organisateurs.**

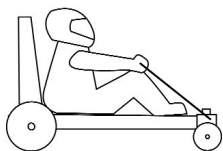
Conseils :

- Des chaussures confortables et fermées sont vivement conseillées.

- Pantalon long et manches longues permettent d'augmenter la protection de l'équipage.

1 - 3 : LA (LES) PISTE(S)

La configuration des pistes est déterminée par l'organisateur, néanmoins la largeur de celles-ci ne peut être inférieure à 2 mètres.



FICHE D'HOMOLOGATION PUSH CAR

Nom de la structure :	Ville :
Nom du Push Car :	Année de construction :
Catégorie d'âge :	Numéro de courses :

Le push car ci-dessus désigné possède : - 3 roues minimum
- Un système de direction

La direction : - Est gérée **UNIQUEMENT** par le pilote
- Est testée et est efficace
- Ne présente aucun danger ni pour le pilote, ni pour le(les) pousseur(s)

Le push car ci-dessus ne possède **pas de freins** OU le système de freins est hors fonctionnement.

Le push est de **fabrication artisanale**.

S'il possède une barre de poussée, celle-ci ne doit pas dépasser la largeur du push car.

Le push car ne présente aucun danger, à savoir :

- Matériaux sans risque d'éclatement (*aggloméré, plexiglas ou plastique rigide INTERDIT*)
- Aucune partie saillante n'est présente sur le push cars (*absence d'échardes et de bavures métalliques, pas de clous ou de vis qui dépassent, pas de trous dans lesquels on peut se coincer des doigts...*)

Si toutes les conditions ci-dessus sont remplies, le push car est homologué.

S'il n'est pas homologué ; pourquoi ?

Homologation effectuée par : _____ le _____

2 - 1 : LE PUSH PENTE

Définition du Push Pente :

Le Push Pente est un véhicule sans moteur possédant quatre roues, un système de direction actionné par un volant. Il peut posséder un système de freinage bien que celui-ci ne soit pas obligatoire.

La fabrication d'un push pente doit être artisanale. L'engin doit être l'aboutissement d'un travail de recherche, d'expérimentation et de construction. La récupération de base roulante (vélo, tricycle, karting, chariot...) est possible si celle-ci est réellement modifiée et/ou transformée.

Le push pente ne doit présenter aucun danger pour l'équipage et les spectateurs. Les épreuves de Push Pente se déroulent sur une pente légère finissant par une montée ou une longue ligne droite plane.

Conseils :

- Bien que les pistes soient conçues pour garantir la sécurité des équipages, il est conseillé d'équiper le Push Pente de ceinture de sécurité ou mieux, de harnais.
- Une barre de poussée est recommandée pour gagner en confort des pousseurs et en puissance. Attention, si une barre de poussée est installée, celle-ci ne devra pas dépasser la largeur du Push Pente.

Homologation :

Avant chaque course, les Push Pente seront contrôlés par des commissaires d'homologations mandatés par l'organisateur de la course. Pour être homologués, les Push pente doivent obéir à la charte de construction décrite ci-dessous. L'homologation est validée par un certificat qui est remis à l'équipage. Vous trouverez à la fin de ce chapitre, une fiche d'homologation vierge qui permettra aux jeunes d'effectuer une vérification avant l'homologation officielle.

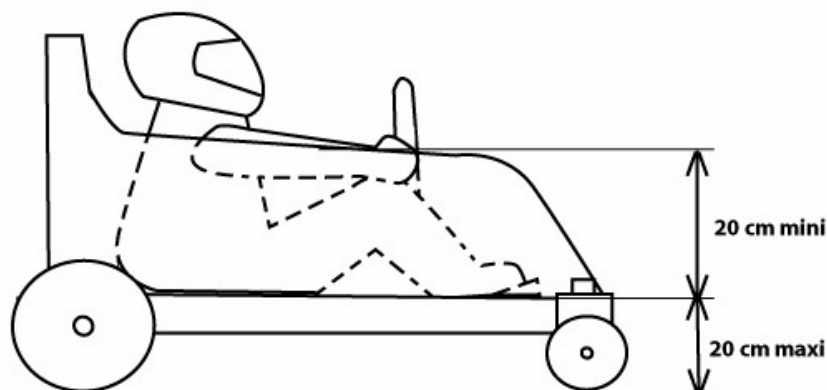
Matériaux :

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour l'équipage et le public. Ceux représentant des risques d'éclatement sont interdits pour la carrosserie et le châssis. Par exemple **l'aggloméré et le plexiglas sont interdits.**

Dimension du véhicule :

Deux dimensions sont obligatoirement à prendre en compte : celles des protections latérales et frontales ainsi que la dimension assise/sol (voir schéma ci-dessous)

Aucune longueur ni largeur n'est imposée pour le push pente, néanmoins il est important de connaître les caractéristiques des pistes pour s'assurer que les engins puissent concourir dans de bonnes conditions.



Roues :

Tous les types de roues sont acceptés à la condition que celles-ci ne présentent pas de risques de dérapage intempestifs. Les roues en matière plastique dure et en métal devront donc être équipées d'une bande de roulement non dérapante.

Freins :

Les freins ne sont pas obligatoires sur le Push Pente mais sont acceptés quel que soit leur système.

Volant :

Tous les Push Pente doivent posséder un système de direction relié à un volant. Celui-ci devra être fermé.

Le siège du pilote :

Il est solidement fixé au châssis. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 20 cm du sol.

La protection de l'engin :

La conception du Push Pente doit prévoir une protection frontale et deux latérales. Celles-ci doivent être pleines, robustes et de 20cm minimum au dessus du plancher.

Elles doivent permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher :

Il doit être complet sous le pilote et ne pas être en aggloméré. Il doit empêcher les pieds du pilote d'être en contact avec la piste.

Cale-pieds :

Le Push Pente doit posséder un système de cale-pieds permettant au pilote de bien se caler au fond de son siège et éviter de glisser vers l'avant lors de la descente.

2 - 2 : LES EQUIPAGES

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participants à (aux) la course(s). Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre dépend de la configuration de l'épreuve. Il est donc indispensable de se procurer les modalités de courses auprès de l'organisateur.

Catégories d'âges :

Différentes catégories d'âges sont proposées par les organisateurs.

Tous les membres d'un équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

Néanmoins, des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, contacter l'organisateur.

La sécurité de l'équipage :

Pour participer à (aux) l'épreuve(s) chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour le pilote :

Casque

Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

Pour les pousseurs :

Genouillères

Coudières

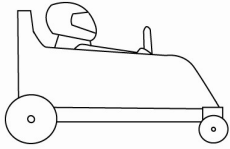
Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

Casque obligatoire pour certains organisateurs



FICHE D'HOMOLOGATION PUSH PENTE

Nom de la structure :	Ville :
Nom du Push Pente :	Année de construction :
Catégorie d'âge :	Numéro de course :

Le push pente ci-dessus désigné possède :- 4 roues

- Un volant
- Une protection frontale et latérale
- Un plancher complet sous le pilote
- Des cale-pieds

La direction : - Est actionnée par un volant fermé

- Est testée et est efficace
- Ne présente aucun danger ni pour le pilote, ni pour le(les) pousseur(s)

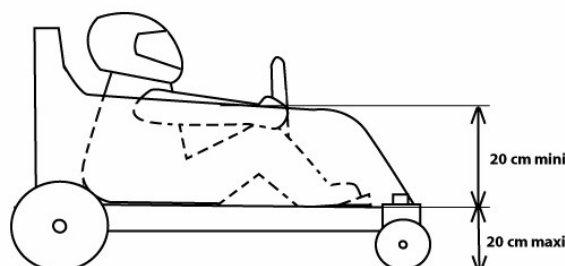
Le push est de **fabrication artisanale**.

S'il possède une barre de poussée, celle-ci ne doit pas dépasser la largeur du push pente

Le push pente ne présente aucun danger, à savoir :

- Matériaux sans risque d'éclatement (*aggloméré, plexiglas ou plastique rigide INTERDIT*)
- Aucune partie saillante n'est présente sur le push pente (*absence d'échardes et de bavures métalliques, pas de clous ou de vis qui dépassent, pas de trous dans lesquels on peut se coincer des doigts...*)
- Le pilote peut sortir du push pente aisément.
- Le plancher est complet sous le pilote et empêche ses pieds d'être au contact avec le sol
- Les roues sont équipées de pneumatiques (caoutchouc) OU de bande de roulement antidérapante

Les dimensions du push pente correspondent aux normes réglementées :



SUITE DE L'HOMOLOGATION EN PAGE SUIVANTE

Si toutes les conditions ci-dessus sont remplies, le push pente est homologué.

S'il n'est pas homologué ; pourquoi ?

Homologation effectuée par : _____ le _____

3 - REGLEMENT CAISSES A SAVON

Préambule

Il faut noter qu'au niveau national, la grande famille des Caisses à savon comporte plusieurs engins : les side-cars ; les bob-cars ; les cariolis et les Caisses à savon.

Les compétitions de ces véhicules s'effectuent exclusivement sur des pentes. Dans le règlement présenté ici, nous ne parlons que des Caisses à savon. Les organisateurs de rencontres peuvent mettre en place des courses de caisses sur terrains plats mais les véhicules devront néanmoins répondre aux normes présentées ci-dessous.

3 - 1 : LA CAISSE A SAVON :

Définition de la Caisse à Savon :

Les Caisses à savon sont des véhicules à quatre roues, sans moteur, sur un châssis, possédant une direction reliée à un volant et des freins sur au moins deux roues.

Les gadgets non fonctionnels et représentant un caractère dangereux doivent être démontables pour satisfaire l'homologation.

Chaque véhicule doit obéir à certaines normes qui feront l'objet d'une homologation.

Matériaux :

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour l'équipage et le public. Ceux représentant des risques d'éclatement sont interdits pour la carrosserie et le châssis. Par exemple **l'aggloméré et le plexiglas sont interdits.**

Les lests sont autorisés et doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage.

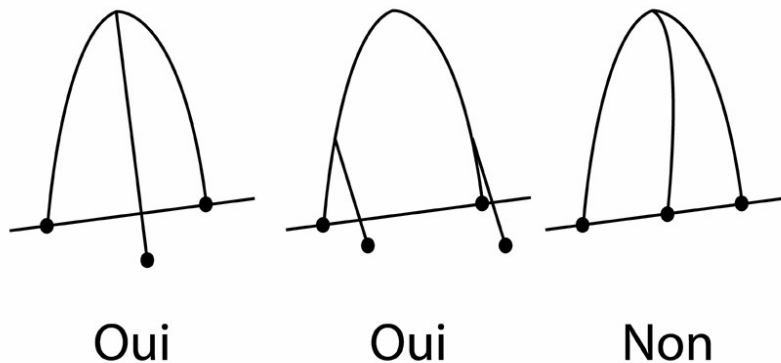
Barre de poussée :

Les Caisses à savon doivent être équipées d'une (de) barre(s) de poussée. Celle-ci est située à l'arrière du véhicule pour permettre la poussée de la caisse. Elle ne doit pas dépasser la largeur de l'engin et doit être bouchée à ses extrémités.

Cette barre de poussée peut faire office d'arceau de sécurité si elle remplit les conditions énoncées ci-dessous.

L'arceau de sécurité :

- Sa conception : Il est en tube d'acier (cuivre, inox, alu sont interdits car trop flexibles) de section ronde, d'un diamètre extérieur de 27 mm minimum, rigide et d'une seule pièce. Cette protection doit pouvoir supporter le poids de la caisse en cas de retournement.
- Sa fixation : L'arceau doit être fixé au moins en 3 points non alignés (voir schéma ci-après)
- Sa hauteur : L'arceau doit être conçu de telle façon qu'il y ait au moins 10 cm entre le haut du casque et la ligne imaginaire qui passe du sommet de l'arceau au point le plus haut de l'avant de la caisse. Aucun élément ne doit dépasser de cette ligne.

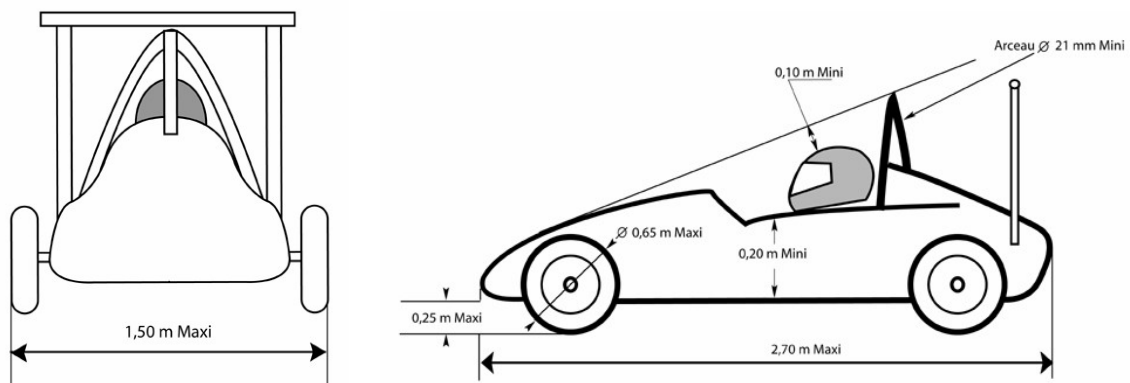


Dimension du véhicule : (voir schéma récapitulatif ci-après)

Longueur maximale : 2,70 mètres

Largeur maximale : 1,50 mètre

Garde au sol maximale : 0,25 mètre



Roues :

Les roues des engins doivent être équipées de pneus gonflables. Le diamètre des roues (avec le pneu monté) ne doit pas excéder 0,65mètre.

Freins :

Le système de freinage doit être actionné par les pieds. Il doit agir obligatoirement sur deux roues bien qu'il soit conseillé sur les quatre roues.

Poids :

Pour information, dans les compétitions nationales les caisses sont pesées.

Poids de la caisse avec son pilote

C1 : moins de 120 Kg

C2 : moins de 140 Kg

C3 : moins de 160 Kg

C4 : moins de 200 Kg

Volant :

Toutes les caisses à savon ont un système de direction relié à un volant. Celui-ci devra être fermé.

Le harnais :

Le harnais (ou les ceintures de sécurité) doit être d'une largeur minimum de 4 cm. Le système doit permettre de maintenir les deux épaules et la taille du pilote sans risque de strangulation. Sa fixation s'effectue en 3 points d'ancrage sur le châssis (boulons et vis) mais aucun d'eux ne doit se situer entre les jambes du pilote. Les ceintures à enrouleur sont interdites.

Le siège du pilote :

Il est solidement fixé au châssis. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol.

La protection de l'engin :

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et deux latérales. Celles-ci doivent être pleines, robustes et de 20cm minimum au dessus du plancher.

Elles doivent permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher :

Il doit être complet sous le pilote et ne pas être en aggloméré.

Le pare-brise ou bulle :

Si la caisse est munie d'un pare-brise, le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher.

Homologation :

Toutes les caisses à savon doivent obéir aux normes du règlement. A la suite d'une vérification des critères techniques et de sécurité, est délivré un certificat d'homologation qui est obligatoire pour participer à la course.

Vous trouverez à la fin de ce chapitre, une fiche d'homologation vierge qui permettra aux jeunes d'effectuer une vérification avant l'homologation officielle.

3 - 2 : LES EQUIPAGES

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participant à (aux) la course. Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre dépend de la configuration de l'épreuve. Il est donc indispensable de se procurer les modalités de courses auprès de l'organisateur.

Catégories d'âges :

Tous les membres de l'équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge dans une épreuve donnée. Néanmoins, des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, l'équipage sera inscrit dans la catégorie correspondant au plus âgés d'entre eux.

Catégorie	Age de l'équipage	Numéros d'attribution
C1	De 6 à 9 ans	De 100 à 199 en formule loisir De 500 à 599 en formule compétition
C2	De 10 à 13 ans	De 200 à 299 en formule loisir De 600 à 699 en formule compétition
C3	De 14 à 17 ans	De 300 à 399 en formule loisir De 700 à 799 en formule compétition
C8	Handisport	De C8000 à C8999

La sécurité de l'équipage :

Pour participer à (aux) l'épreuve(s) chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour le pilote :

Casque

Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

Pour les pousseurs :

Genouillères

Coudières

Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

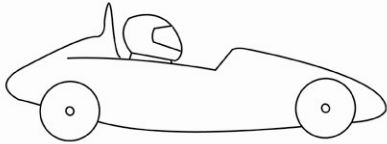
3 - 3 : LES FORMULES :

Pour répondre aux réalités des constructeurs et équipages, deux formules sont proposées pour les courses de descente :

La formule « loisir », ouverte aux enfants et adolescents qui ont construit une Caisse à savon dans le cadre d'une activité de découverte.

La formule « compétition » pour les enfants et les jeunes initiés, issus de club de Caisses à savon ou de structures éducatives qui ont pour but la compétition et qui visent la sélection nationale. Pour ces compétiteurs, il est indispensable de se procurer le règlement national.

Pour les courses sur terrains plats, seule la formule loisir est proposée.



FICHE D'HOMOLOGATION CAISSE A SAVON

Nom de la structure :	Ville :
Nom de la Caisse :	Année de construction :
Formule Loisir	Formule compétition

	C1 6 / 9 ans	C2 10 / 13 ans	C3 14 / 17 ans	C8 Handisport
N° de course				

- La caisse désignée ci-dessus possède :**
- 4 roues
 - Un volant
 - Une protection frontale et latérale
 - Un arceau de sécurité
 - Un harnais
 - Des freins
 - Une barre de poussée

Vérification de la caisse :

- La direction :
- Est actionnée par un volant fermé
 - Est testée et est efficace
 - Ne présente aucun danger ni pour le pilote, ni pour le(les) pousseur(s)

- La sécurité : - Matériaux sans risque d'éclatement (*aggloméré, plexiglas ou plastique rigide INTERDIT*)
- Aucune partie saillante n'est présente sur la caisse (*absence d'échardes et de bavures métalliques, pas de clous ou de vis qui dépassent, pas de trous dans lesquels on peut se coincer des doigts...*)
 - Le pilote peut sortir de la caisse aisément.
 - Le plancher est complet sous le pilote et empêche ses pieds d'être au contact avec le sol

- Les roues : - Les roues sont équipées de pneumatiques gonflables

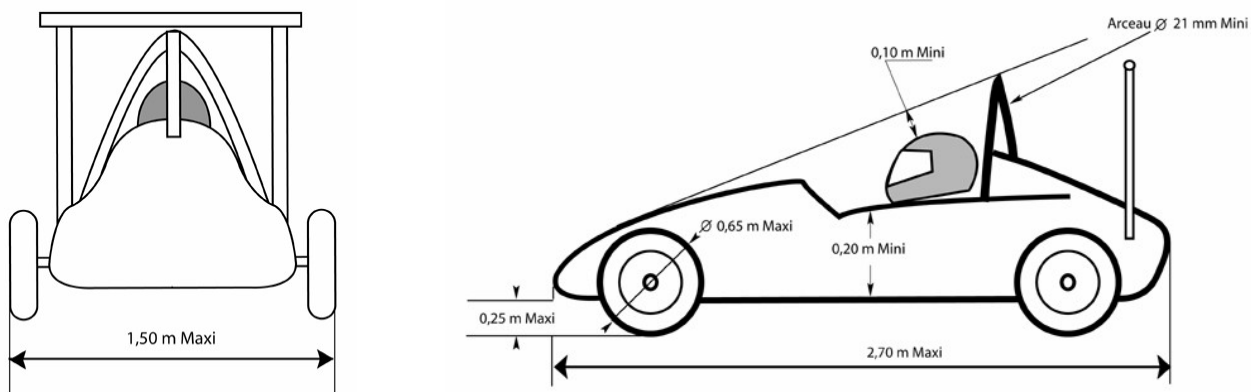
- L'arceau :
- De section ronde et rigide
 - Fixé en trois point (minimum) non alignés
 - Protège le pilote

- Freinage :
- Les freins sont testés et efficaces
 - Les freins agissent sur deux roues minimum
 - Le freinage est actionné par un pédalier

- Harnais :
- Sa largeur est d'au moins 4 cm
 - Il maintient les 2 épaules et la taille du pilote sans risque de strangulation
 - Il est fixé en 3 point minimum sur le châssis
 - Il est testé et efficace
 - Aucun de ses points de fixation ne doit se trouver entre les jambes du pilote
 - Les ceintures à enrouleur sont interdites

- Barre de poussée :
- Elle ne dépasse pas la largeur de la caisse
 - Ses extrémités sont bouchées

Les dimensions de la caisse à savon correspondent aux normes réglementées :



Si toutes les conditions ci-dessus sont remplies, la caisse à savon est homologuée.

Si elle n'est pas homologuée ; pourquoi ?

Homologation effectuée par : _____ le _____

VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS TECHNIQUES ?

VOUS SOUHAITEZ FAIRE
EVOLUER VOTRE PUSH CAR EN PUSH PENTE ?

RETROUVEZ LE GUIDE
TECHNIQUE CAISSE / PUSH ET LE GUIDE DE
TRANSFORMATION SUR :
<http://francas93.wordpress.com>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'Association
départementale Francas dont vous dépendez

Vous habitez le 75

01 44 64 21 43

lmargeot@francas.asso.fr

Vous habitez le 91 ou 92

01 44 64 21 02

ihassani@francas.asso.fr

Vous habitez le 77

Francas de Seine-et-Marne

6, rue de l'Eau Vive
77200 Torcy

francas77@orange.fr

01.60.37.66.19

<http://francas77.fr>

Vous habitez le 95

Francas du Val-d'Oise

LCR logement 1902
6 Chemin des Pilets
95800 Cergy le Haut

Actionseducatives.francas95@orange.fr

01 34 64 73 72

Vous habitez le 94

Francas du Val-de-Marne

5, avenue Auguste Gross
94380 Bonneuil

francas.94@wanadoo.fr

01 43 39 62 16

Vous habitez le 93

Francas de Seine-Saint-Denis

146 avenue Jean Jaurès
93000 Bobigny

francas93thomas@gmail.com

01 41 60 13 00

<http://francas93.wordpress.com>

Vous habitez le 78
Le groupe local des Yvelines
groupefrancas78@francas.asso.fr



web